Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260408-0804202605-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
08 Avril 2026

N°08.04.2026.05

OBJET :

Élection des membres des commissions municipales

Date de convocation :
02 Avril 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	3
Nombre de pouvoirs :	1

Vote :	
Pour :	27
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le huit Avril à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, M CAM LE NY Maël, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M GESTIN Philippe, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, M ALLAIN Frédéric, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MICHAUD Sabine, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, Mme DAO Aurélie, M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane, Mme KURNAZ Melisa.
Etaient absents excusés : M GAKIERE Fabrice, M PETIT Frédéric, Mme MAO Steren.
Pouvoirs :
Mme MAO Steren donne pouvoir à Mme GUILLOU Laurette.

M ALLAIN Frédéric a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération distincte, le conseil municipal a souhaité créer quatre commissions municipales thématiques intitulées :

- Commission Ressources,
- Commission Attractive,
- Commission Durable,
- Commission Solidaire.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, les commissions municipales sont composées exclusivement de conseillers municipaux et ont pour mission d'étudier les questions soumises au conseil municipal, soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres. Elles constituent des instances de travail et de réflexion destinées à préparer les débats et à éclairer les décisions du conseil municipal, sans disposer de pouvoir décisionnel.

Il appartient au conseil municipal de désigner, par délibération, les conseillers municipaux appelés à siéger au sein de chacune de ces commissions, dans la limite du nombre de membres fixé lors de leur création, soit un effectif compris entre 15 et 20 membres par commission.
Dans la commune de Briec, le conseil municipal est issu d'une liste unique, ce qui ne fait pas obstacle à la libre composition des commissions municipales. Dans ce contexte, la désignation des membres peut être opérée en tenant compte des souhaits exprimés par les conseillers municipaux, dans un objectif de participation, d'équilibre et de bon fonctionnement des commissions.

La désignation des membres des commissions constituant une nomination au sens de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, elle doit en principe intervenir au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette désignation.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22;

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260408-0804202605-DE

Vu la délibération du conseil municipal relative à la création et à [illegible] municipales ;

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité : :
1. De ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres des commissions municipales.
2. D'élire les membres des commissions municipales, dans la limite d'un effectif compris entre 15 et 20 conseillers municipaux par commission, comme suit :

- **Commission Ressources :**
  FÉREC Thomas – Président
  ZARADER Valérie
  LE MEN Bruno
  GUILLOU Laurette
  CAUGANT Jean-Pierre
  DUMOULIN Murielle
  LE SAUX Quentin
  ROCHETTE Juliette
  CAM LE NY Maël
  ALLAIN Frédéric
  GESTIN Philippe
  JEHANNO Pauline
  KURNAZ Mélisa
  KWIECINSKI Mathieu
  PERROT Jean-Claude

- **Commission Attractive :**
  FÉREC Thomas – Président
  ZARADER Valérie
  LE MEN Bruno
  GUILLOU Laurette
  CAUGANT Jean-Pierre
  DUMOULIN Murielle
  LE SAUX Quentin
  ROCHETTE Juliette
  CAM LE NY Maël
  GESTIN Philippe
  COCOUAL Marie-Laure
  DAO Aurélie
  BÉNÉAT Stéphane
  DRÉAU Sylvain
  GAKIERE Fabrice
  LE BELLEC Joane
  MAO Steren
  NOYON Claudine
  RÉCAMIER François
  RIOU Marjorie

- **Commission Durable :**
  FÉREC Thomas – Président
  ZARADER Valérie
  LE MEN Bruno
  GUILLOU Laurette
  CAUGANT Jean-Pierre
  DUMOULIN Murielle
  LE SAUX Quentin
  ROCHETTE Juliette
  CAM LE NY Maël
  ALLAIN Frédéric
  BÉNÉAT Stéphane
  BOMANS Sandrine
  COCOUAL Marie-Laure
  DRÉAU Sylvain
  GAKIERE Fabrice
  GESTIN Philippe
  JEHANNO Pauline
  KURNAZ Mélisa
  MICHAUD Sabine
  NOYON Claudine

- **Commission Solidaire :**
  FÉREC Thomas – Président
  ZARADER Valérie
  LE MEN Bruno
  GUILLOU Laurette
  CAUGANT Jean-Pierre
  DUMOULIN Murielle
  LE SAUX Quentin
  ROCHETTE Juliette
  CAM LE NY Maël
  BOMANS Sandrine
  CLOAREC Jean-Paul
  DAO Aurélie
  GAKIERE Fabrice
  LE BELLEC Joane
  MICHAUD Sabine
  NOYON Claudine
  PERROT Jean-Claude
  PETIT Frédéric
  RÉCAMIER François
  RIOU Marjorie

Fait et délibéré le 08 Avril 2026
Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)